



Budget participatif

Budget participatif

La participation des habitants à l'avenir de notre ville est au cœur de notre démarche.

C'est quoi ?

Pour la première fois à Trappes, vous allez pouvoir proposer des projets d'investissement et décider directement de l'utilisation d'une partie du budget de la Ville, au plus près de vos besoins et de vos envies.

Comment déposer un projet ?

Il faut être Trappiste et âgé-es d'au moins 16 ans, ou une association trappiste. Ensuite, il faut déposer son projet sur <https://jeparticipe.trappes.fr/>. Vous avez jusqu'au 14 janvier pour déposer toutes vos idées. Vous pouvez être accompagné dans cette démarche par l'Espace 1901.

[JE ME CONNECTE À LA PLATEFORME DU BUDGET PARTICIPATIF](#)



Que se passe-t-il après le dépôt des projets ?

Les services de la ville étudieront les projets déposés afin de vérifier qu'ils sont bien recevables, faisables et conformes aux budgets maximums. Tous les Trappistes seront appelés à voter à partir du mois d'avril, par Internet et via des urnes disponibles dans les principaux bâtiments de la Ville. Les élu·es et services concernés se mettront au travail pour réaliser au plus vite les projets que vous aurez choisis !

Quels types de projets peuvent être déposés ?

Le projet doit relever exclusivement d'une dépense d'investissement et être localisé sur le territoire communal. Il doit améliorer la vie de votre quartier ! Fontaines à eau, fresque urbaine, parc canin, jardins partagés, plantation d'arbres fruitiers, petits aménagements sportifs, réaménagement d'un parc... Pour être soumis aux votes, il doit à la fois faire partie des compétences de la Ville, mais aussi entrer dans les limites budgétaires fixées selon le nombre d'habitants de votre quartier (de 19 000 à 41 000 €).

La ville met en place des ateliers en groupe pour travailler sur vos projets :

Nos ateliers auront lieu à l'Espace 1901 au 22 rue Maurice Ravel aux dates suivantes :

- mardi 17 octobre de 19h à 21h
- mardi 7 novembre de 19h à 21h
- mardi 28 novembre de 19h à 21h
- samedi 9 décembre de 9h30 à 12h

Inscrivez-vous à ces ateliers en [cliquant sur ce lien](#) ou auprès de l'Espace 1901 : act@mairie-trappes.fr

Retrouvez le calendrier du budget participatif :

